



## **AVIS PUBLIC**

### **PROMULGATION**

**RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0041-1**

**RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0042**

#### **TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE L'ÎLE-BIZARD-SAINTE-GENEVIÈVE**

**AVIS** est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le lundi 1<sup>er</sup> décembre 2014, les règlements suivants :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0041-1**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

- **RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0042**

**RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015**

Ils peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard ainsi qu'au point de services situé au 13, rue Chauret à Sainte-Geneviève, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

**DONNÉ à Montréal,  
Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève,  
ce dixième jour du mois de décembre deux mille quatorze.**

---

M Saâd Moumni  
Secrétaire d'arrondissement

---

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, secrétaire d'arrondissement, certifie que l'avis ci-dessus a été publié dans un journal local le dixième jour du mois de décembre deux mille quatorze et qu'une copie a été affichée au point de services et à la mairie d'arrondissement le onzième jour du mois de décembre deux mille quatorze.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce onzième jour du mois de décembre deux mille quatorze.

---

M Saâd Moumni  
Secrétaire d'arrondissement